

APERÇU DES ACTIVITÉS

Mécanisme Mondial pour l'Assurance Indicielle

Atelier sur une étude de faisabilité de l'assurance indicielle en Côte



Le 19 janvier 2018, la Société Financière Internationale (SFI) et la Banque Mondiale (BM) ont organisé un atelier de restitution visant à présenter les résultats de l'étude de faisabilité sur l'assurance agricole indicielle, conduite en Côte d'Ivoire entre les mois de mai et septembre 2017 par le Mécanisme Mondial pour l'Assurance Indicielle. Cette facilité du Groupe de la Banque Mondiale, plus connue en Anglais sous l'acronyme GIIF (*Global Index Insurance Facility*), est un programme multi-donateurs qui appuie le développement et la croissance des marchés locaux pour l'assurance indicielle/catastrophique dans les pays en développement, principalement en Afrique subsaharienne, en Amérique Latine, dans les Caraïbes et en Asie-Pacifique. Ce programme fait partie du pôle Finance, Compétitivité et Innovation (FCI) du Groupe de la Banque Mondiale.

Les changements climatiques constituent l'un des principaux défis auxquels fait face le secteur agricole en Côte d'Ivoire, comme d'autres pays d'Afrique subsaharienne, du fait de la volatilité qu'elle induit pour la production. Or, avec une contribution de 23% au PIB, employant environ deux tiers de la population active et générant 55% des recettes d'exportation, l'agriculture est un secteur capital pour la Côte d'Ivoire. D'où l'importance pour le GIIF d'accompagner le Gouvernement ivoirien et les acteurs du secteur privé impliqués dans le secteur à développer le marché de l'assurance agricole indicielle sur une base pérenne.



L'étude de faisabilité a essentiellement tenté d'évaluer les opportunités de développement de produits d'assurance agricole indicielle pour les producteurs dans quatre filières agricoles en Côte d'Ivoire (le cacao, le coton, le maïs et le riz), en procédant d'abord à une cartographie des risques dans ces différentes filières, et ensuite en mettant en évidence la valeur ajoutée de l'assurance agricole indicielle dans ces filières selon des critères tels que le niveau d'exposition

au risque climatique, le degré d'organisation de la filière et la disponibilité des données agrométéorologiques. A la mi-septembre 2017, une mission du Groupe de la Banque Mondiale s'était rendue à Abidjan pour réaliser une étude complémentaire sur les aspects liés à la tarification et au coût de la prime d'assurance dans le cadre d'un tel projet. L'atelier du 19 janvier, organisé au SOFITEL HOTEL IVOIRE, était ainsi une opportunité pour présenter à près de soixante (60) participants venus d'horizons divers (représentants du Gouvernement, institutions financières, compagnies d'assurance, entreprises d'agrobusiness, organisations professionnelles agricoles) les résultats de ces études et d'expliquer la stratégie du GIIF pour le développement de l'assurance agricole indicielle en Côte d'Ivoire.

Sous la coordination active de l'Association des Sociétés d'Assurance de Cote d'Ivoire (ASA-CI) et l'appui du bureau pays de la SFI, l'atelier a révélé tout l'intérêt des acteurs du secteur agricole pour l'assurance agricole indicielle, comme non seulement un instrument de renforcement de la résilience des producteurs face aux aléas du changement climatique mais surtout d'amélioration de la productivité du secteur, grâce à un accès accru des producteurs aux services financiers et à l'augmentation des revenus.

Dans l'optique de développer l'assurance agricole indicielle, l'étude a préconisé l'introduction initiale de produits d'assurance agricole indicielle, d'abord sur quelques filières spécifiques (coton, cacao, maïs et riz), mais avec une ouverture progressive à d'autres filières en fonction des enseignements du pilote, de l'appétit des parties prenantes, de l'implication du Gouvernement pour l'accessibilité de la prime pour les usagers (via par exemple un subventionnement direct de la prime) et des différentes opportunités identifiées chemin faisant. Le GIIF s'est enfin engagé à accompagner techniquement et financièrement cette initiative en appuyant l'émergence d'une expertise locale dans la souscription de l'assurance indicielle (design des contrats, évaluation, tarification, commercialisation, gestion des sinistres), mais aussi en renforçant les capacités des acteurs (Gouvernement, autorité de régulation, assureurs, représentants des associations de producteurs, etc.) pour le succès de ce projet.